



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gares

Question écrite n° 41831

Texte de la question

Le 15 mars 1996, Mme le secrétaire d'Etat aux transports indiquait, à l'occasion du lancement des études préliminaires du TGV Bretagne et Pays de Loire au sujet de l'implantation des gares nouvelles, que l'on pouvait s'interroger « si le chemin de fer ne perdait pas son principal atout quand il s'écarterait de l'accès au centre-ville et des connexions d'un réseau mal lié ». Suite à ces déclarations, M. Guy Teissier souhaiterait connaître sa position quant à la création de la future gare TGV sur le plateau de l'Arbois située à une vingtaine de kilomètres de Marseille. En effet, peut-être faudrait-il s'interroger sur l'opportunité de renforcer les activités de la gare Saint-Charles et de créer une gare TGV à Aix-en-Provence avant d'envisager la création d'une gare TGV qui ne correspond pas aux critères de sélection fixes par Mme le ministre.

Texte de la réponse

Le débat national sur l'avenir du transport ferroviaire a montré l'importance d'une desserte rapide des grandes villes, mais aussi celle du maintien de la qualité des dessertes des autres villes situées au droit de ces lignes nouvelles, ce qui impose une bonne articulation avec les transports régionaux et locaux, ferroviaires ou routiers. Dans cette perspective, il a été demandé à la SNCF de réexaminer à la lumière de son expérience le principe même de « gares nouvelles », des lors que le chemin de fer pourrait y perdre son principal atout en s'écarter de l'accès au centre-ville et des connexions d'un réseau maillé. Le cas du projet de la gare TGV de l'Arbois est toutefois un cas particulier. Cette gare n'a en effet pas vocation à se substituer à la gare Saint-Charles, dont le réaménagement a au contraire été décidé, ce qui devrait conforter son rôle, mais a vocation à lui être complémentaire pour la desserte des populations du nord de l'agglomération marseillaise, entre l'étang de Berre et le pays d'Aix. Elle se situe à l'intersection de la ligne TGV et de l'axe routier majeur du nord du département en cours d'aménagement à deux fois deux voies entre les autoroutes A 7 et A 51. Son aire d'attraction propre compte une population d'environ 380 000 habitants à moins de quinze minutes de rabattement. Sa réalisation peut théoriquement permettre à près d'un million de voyageurs par an un gain de temps de porte à porte de l'ordre de vingt à trente minutes par voyage. Le projet de gare TGV de l'Arbois est donc susceptible d'apporter une certaine amélioration à l'organisation des transports de l'aire métropolitaine marseillaise. Le conseil municipal d'Aix-en-Provence, le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ont dès à présent manifesté de l'intérêt pour ce projet, qui, examiné par un collège d'experts en 1992 puis par la commission d'enquête du projet TGV-Méditerranée qui l'a approuvé, a reçu un avis favorable de la commission d'enquête spécifique à cette opération.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41831

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4071

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6503